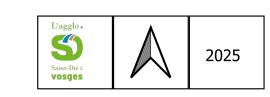
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

## SAISINE CDPENAF ÉVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX - COMPARAISON AVEC LE ZONAGE DU PLUIH -

PAIR-ET-GRANDRUPT SUD-EST





1
LIMITES COMMUNALES

Zones constructibles (U et AU) des documents d'urbanisme communaux (PLU et Carte communale) et rendues INCONSTRUCTIBLES avec l'élaboration du PLUiH

Zones non constructibles au sein des documents d'urbanisme communaux et rendues CONSTRUCTIBLES avec l'élaboration du PLUiH

- Zones 1AU destinées au développement économique
- Zones 1AU destinées au développement résidentiel
- Zones urbaines (Ue) occupées par des activités économiques
- Zones urbaines (Ut, Uep etc.) occupées par des équipements publics et d'intérêt collectif et/ou des loisirs ou des équipements touristiques
- Zones urbaines (Uh) avec mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces et services de proximité, équipements etc.)

Identification du potentiel logements grâce à l'étude de densification menée dans le cadre de l'élaboration du PLUiH

- □ Bâti existant ou en instance de construction ne figurant pas encore au cadastre
- Construction potentielle d'une nouvelle habitation

Zones urbaines "U" et "AU" du PLUiH

- Zones constructibles maintenues dans le cadre de l'élaboration du PLUiH
- Zones urbaines du PLUiH des communes au RNU

